



# PLU

## Plan Local d'Urbanisme /

### PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

### LE PROJET COMMUNAL

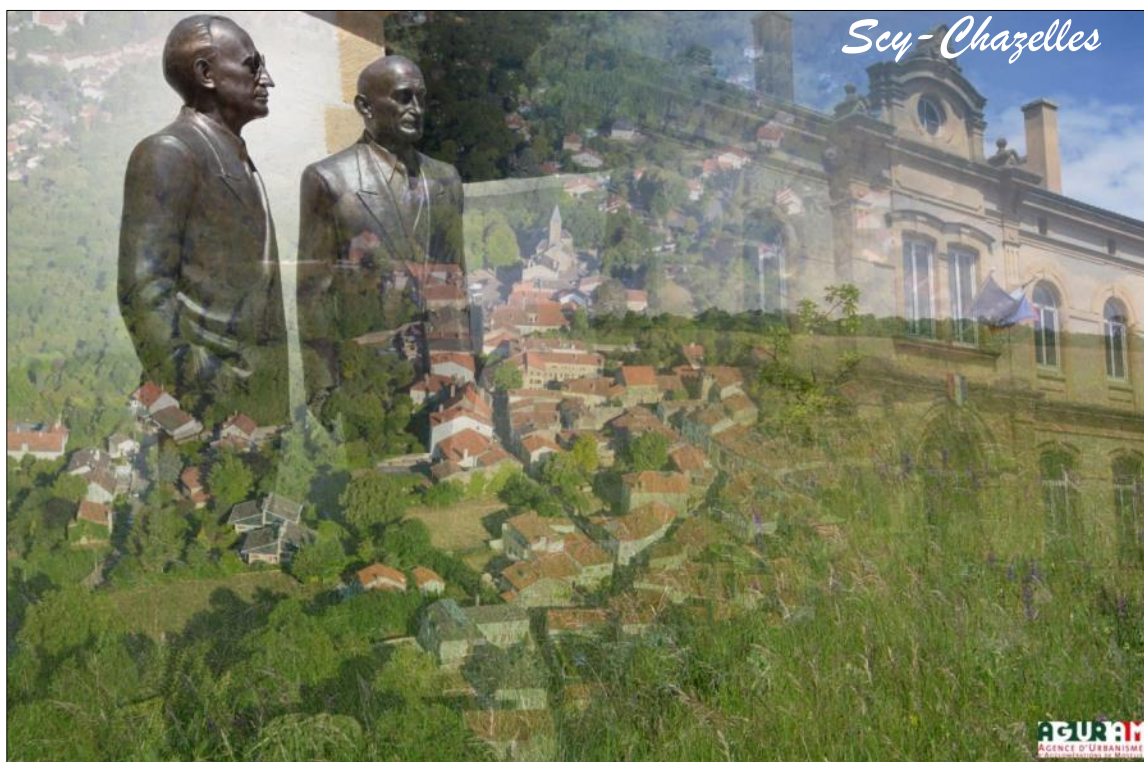
Date de référence du dossier

**Approbation du PLU : 25/02/2019**

#### DERNIERE PROCEDURE APPROUVEE

##### Révision Générale du PLU

<b>Prescription</b>	<b>DCM</b>	08/12/2015
<b>Arrêt</b>	<b>DCM</b>	09/07/2018
<b>Approbation</b>	<b>DCM</b>	25/02/2019





---

## TABLEAU RECAPITULATIF DES PROCEDURES D'URBANISME SCY-CHAZELLES

---

<b>Approbation du PLU</b>	<b>DCM</b>	<b>25/02/2019</b>
---------------------------	------------	-------------------

---

Avant le 01/01/2018 la mention « *DCM* » signifie : Délibération du Conseil Municipal  
A partir du 01/01/2018 la mention « *DCM* » signifie : Délibération du Conseil Métropolitain



<b>TABLE DES MATIERES .....</b>	<b>3</b>
<b>1. ORIENTATION 1 : SOUTENIR LE FONCTIONNEMENT DU PARCOURS RESIDENTIEL .....</b>	<b>4</b>
1.1 Stabiliser la population et maîtriser la croissance démographique.....	4
1.2 Créer de nouveaux logements à Scy-Haut et Chemin des Grandes Vignes.....	4
1.3 Reconvertir la friche ALDI .....	4
1.4 Maîtriser la consommation foncière .....	4
1.5 Proposer un parc immobilier diversifié et accessible.....	5
1.6 Maintenir une proportion satisfaisante de logements sociaux .....	5
1.7 Préserver les maisons individuelles de Scy-Bas.....	5
1.8 Proposer une desserte numérique satisfaisante.....	5
1.9 Poursuivre sur la voie de l'exemplarité énergétique .....	5
<b>2. ORIENTATION 2 : CONFORTER L'ACTIVITE ECONOMIQUE ET LES EQUIPEMENTS .....</b>	<b>7</b>
2.1 Redynamiser la zone d'activités économiques et artisanales.....	7
2.2 Accueillir une maison médicale et une résidence sénior .....	7
2.3 Créer un cimetière paysager route de Lessy.....	7
2.4 Conserver les équipements communaux dont les écoles .....	8
2.5 Maintenir et favoriser le développement du commerce de proximité.....	8
<b>3. ORIENTATION 3 : VALORISER LES PAYSAGES ET LE MONT SAINT-QUENTIN.....</b>	<b>10</b>
3.1 Pérenniser les continuités écologiques supra-communales .....	10
3.2 Valoriser, sécuriser et aménager le Mont Saint-Quentin .....	10
3.3 Conserver des espaces verts dans l'enveloppe urbaine .....	10
3.4 Préserver les paysages emblématiques.....	10
3.5 Affirmer les qualités naturelles et agricoles des coteaux.....	11
3.6 Maintenir le patrimoine bâti remarquable.....	11
3.7 Tenir compte des risques naturels.....	11
3.8 Protéger la vallée agricole et inondable de la Moselle .....	11
3.9 Encourager la restauration et la renaturation de la Moselle et de l'étang.....	11
<b>4. ORIENTATION 4 : FAVORISER LES DEPLACEMENTS ET LE TOURISME DE LOISIR.....</b>	<b>13</b>
4.1 Requalifier la traversée de Scy-Bas et tenir compte du bruit.....	13
4.2 Améliorer le stationnement public à Scy-Haut et Scy-Bas.....	13
4.3 Développer des liaisons douces et sécurisées.....	13
4.4 Créer une aire d'accueil de camping-car et une aire de jeux.....	13
4.5 Etendre le port de plaisance et améliorer les aménagements .....	14
4.6 Maintenir les sentiers de randonnées et de cheminements doux.....	14
4.7 Favoriser les créations d'hébergements touristiques .....	14
4.8 Conserver le musée Robert Schuman et son jardin.....	14
<b>5. CARTE DE SYNTHESE DU PADD .....</b>	<b>16</b>

## 1. ORIENTATION 1 : SOUTENIR LE FONCTIONNEMENT DU PARCOURS RESIDENTIEL



***L'objectif communal à travers cette orientation est d'assurer le maintien de la population par le biais d'opérations étalées dans le temps. Les secteurs de projets de Scy-Haut, de l'ancien site ALDI et du Chemin des Grandes Vignes tendent à diversifier l'offre de logement et à l'adapter aux besoins actuels et futurs de la population.***

### 1.1 STABILISER LA POPULATION ET MAÎTRISER LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE

*La commune de Scy-Chazelles a connu une croissance démographique importante depuis 1975 avec 585 habitants supplémentaires (+32%) En 2012, la commune comptait 2708 habitants.*

Le **projet démographique** de la commune est, au minimum, de **maintenir la population actuelle**. Il n'existe pas d'objectifs chiffrés de hausse de population à atteindre. Si une croissance démographique intervient d'ici 2032, elle sera essentiellement portée par la densification, le renouvellement urbain et le maintien de l'offre actuelle.

### 1.3 RECONVERTIR LA FRICHE ALDI

*Un projet de reconversion urbaine est en cours sur l'ancien ALDI, situé à l'entrée Est de la commune, le long de la Voie de la liberté. Ce site se trouve à l'intérieur de l'enveloppe urbaine.*

Le projet de reconversion de la friche urbaine du supermarché ALDI, située à **Scy-Bas**, comprend de l'habitat collectif et individuel, ainsi que des services.

**Il vient renforcer la continuité urbaine le long de la Voie de la liberté.**

### 1.2 CRÉER DE NOUVEAUX LOGEMENTS À SCY-HAUT ET CHEMIN DES GRANDES VIGNES

*Deux sites se dégagent au sein de l'enveloppe urbaine comme pouvant accueillir de nouveaux programmes immobiliers.*

Pour renforcer l'offre de logement à Scy-Haut, **un secteur à vocation d'habitat peut se développer**. Le **Chemin des Grandes Vignes** est ciblé pour un développement de **l'habitat de type individuel** pour renforcer le caractère résidentiel du cœur ancien. Les différents aménagements devront être compatibles avec les Orientations d'Aménagement et de Programmation.

### 1.4 MAÎTRISER LA CONSOMMATION FONCIÈRE

*Entre 2005 et 2013, la superficie des zones naturelles et agricoles a diminué de 2,80 ha en 9 ans. Cela représente une consommation foncière annuelle moyenne d'environ 0,31 ha.*

Le projet communal **ne comprend pas de projets en extension urbaine**. L'urbanisation se concentre dans l'enveloppe urbaine en densification et renouvellement urbain. Ainsi, la **ville modère sa consommation foncière** puisque les limites actuelles des tissus urbains ne sont pas étendues.



### 1.5 PROPOSER UN PARC IMMOBILIER DIVERSIFIÉ ET ACCESSIBLE

*Ses caractéristiques patrimoniales et sa localisation privilégiée d'ancien village viticole des côtes de Moselle font de Scy-Chazelles, l'une des communes les plus attractives de l'agglomération.*

La diversification et l'accessibilité du parc immobilier sont des priorités afin de **garantir le bon fonctionnement du parcours résidentiel**. La mixité de l'offre doit répondre aux besoins de tous, aussi bien en terme de **typologie d'habitat** (individuel, intermédiaire et collectif) qu'en terme de **qualité de l'offre** (location privée, location sociale et accession à la propriété).

### 1.7 PRÉSERVER LES MAISONS INDIVIDUELLES DE SCY-BAS

*Le cœur ancien de Scy-Bas n'est pas couvert par la ZPPAUP. Cependant, plusieurs maisons qui se situent le long de la voie de la Liberté comportent des éléments architecturaux remarquables.*

Les élus souhaitent préserver **les maisons individuelles de Scy-Bas** qui comportent des architecturaux remarquables **pour leur contribution au patrimoine communal** bien que non située dans la ZPPAUP.



### 1.8 PROPOSER UNE DESSERTE NUMÉRIQUE SATISFAISANTE

*Disposer de communications numériques performantes correspond aujourd'hui à une demande forte des populations. Scy-Chazelles possède une bonne desserte ADSL et câble en raison de la proximité de Metz.*

Le raccordement à la fibre optique de la commune est déjà réalisé et **la collectivité souhaite poursuivre dans la mise en oeuvre d'une connexion internet ultra rapide**. Le déploiement *Fiber To The Last Amplifier* (FTTH) est annoncé pour 2020 pour toutes les communes de la métropole messine.

### 1.6 MAINTENIR UNE PROPORTION SATISFAISANTE DE LOGEMENTS SOCIAUX

*La ville n'est pas concernée par l'article 55 de la loi SRU qui impose aux communes de plus de 3500 habitants de comporter au moins 20% de logements sociaux dans leur parc immobilier. Scy-Chazelles propose tout de même 16% de logements sociaux.*

Les nouvelles opérations à vocation d'habitat doivent permettre de **maintenir un taux de logements sociaux** conforme aux attentes de la population et au **Programme Local de l'Habitat** (PLH) de Metz Métropole.

### 1.9 POURSUIVRE SUR LA VOIE DE L'EXEMPLARITÉ ÉNERGÉTIQUE







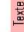


*La commune de Scy-Chazelles est engagée dans une démarche d'exemplarité énergétique depuis plusieurs années pour divers projets : bornes de recharge pour voitures électriques, éclairage éteint la nuit, village étoilé...*

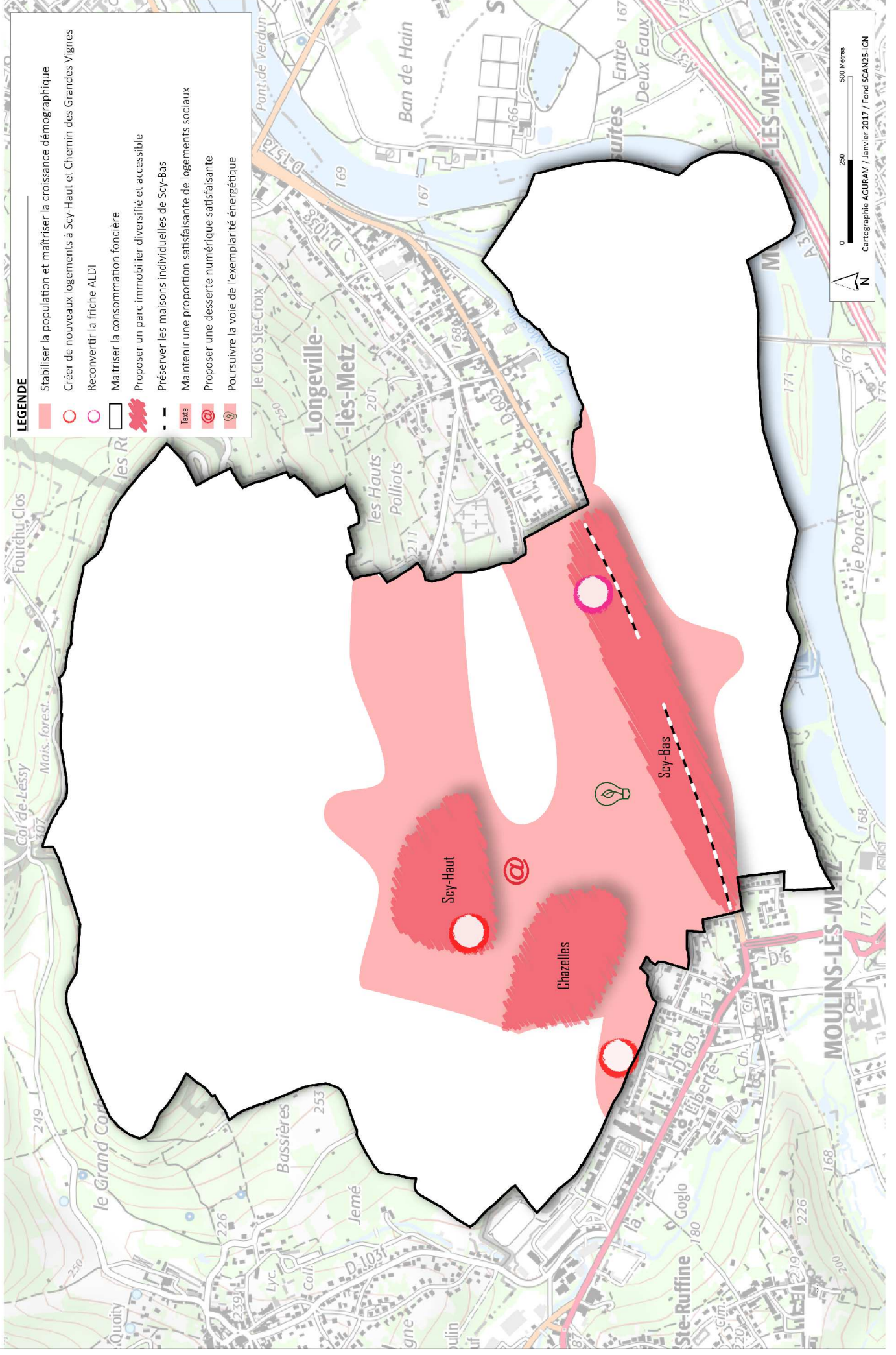
Les élus souhaitent continuer **leur démarche en faveur de l'exemplarité énergétique** pour les projets communaux de manière à demeurer exemplaires.



**COMMUNE DE SCY-CHAZELLES / PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES**  
**ORIENTATION N°1 : SOUTENIR LE FONCTIONNEMENT DU PARCOURS RESIDENTIEL**

**LEGENDE**

-  Stabiliser la population et maîtriser la croissance démographique
-  Créer de nouveaux logements à Scy-Haut et Chemin des Grandes Vignes
-  Reconvertir la friche ALDI
-  Maîtriser la consommation foncière
-  Proposer un parc immobilier diversifié et accessible
-  Préserver les maisons individuelles de Scy-Bas
-  Maintenir une proportion satisfaisante de logements sociaux
-  Proposer une desserte numérique satisfaisante
-  Poursuivre la voie de l'exemplarité énergétique



## 2. ORIENTATION 2 : CONFORTER L'ACTIVITE ECONOMIQUE ET LES EQUIPEMENTS



***L'objectif communal à travers cette orientation est de maintenir l'activité économique et de développer l'offre en commerces, services et professions libérales en particulier dans les cœurs de bourgs anciens. La collectivité souhaite également continuer de proposer des équipements de qualité à ses habitants.***

### 2.1 REDYNAMISER LA ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET ARTISANALES

*Scy-Chazelles possède une zone d'activités économiques et artisanales d'environ 8 ha au Sud-Est de son ban communal en bordure de la Moselle. La zone est composée de deux secteurs distincts : la « Vallée de la Moselle » à l'Est et « la rue de l'Etang » à l'Ouest. Elle accueille une dizaine d'établissements et plusieurs équipements sportifs dont le rayonnement est supra-communal.*

**Le maintien de l'activité économique, artisanale et de loisir** sur les deux sites est indispensable au regard de son positionnement et de son rayonnement. Elle permet à la ville de proposer des emplois en journée et de ne pas être une cité dortoir. **Un traitement de l'espace public, des enseignes et des terrains non urbanisés est à envisager pour valoriser cette zone** qui se trouve à l'écart des principaux tissus urbains de la ville.

### 2.2 ACCUEILLIR UNE MAISON MÉDICALE ET UNE RÉSIDENCE SÉNIOR

*Les plus de 75 ans représentent plus de 8% de la population communale en 2012, contre 4% en 1999. Cette hausse de la population âgée nécessite de compléter l'offre de service à destination des séniors.*

Une **résidence sénior** est projetée à Scy-Bas pour **répondre aux besoins de la population vieillissante**. Elle sera accompagnée d'une **maison médicale** qui rassemblera les **services adaptés pour l'ensemble de la population**.

Les personnes les plus âgées bénéficieront du regroupement des services et de la proximité de la résidence.

### 2.3 CRÉER UN CIMETIÈRE PAYSAGER ROUTE DE LESSY

*Scy-Chazelles dispose d'un cimetière, situé derrière l'église à Scy-Haut. Bien qu'il n'existe plus de nouvelles concessions à perpétuité, l'équipement actuel n'est pas en mesure de satisfaire les besoins de la population communale.*

**La ville souhaite réaliser un second cimetière au niveau de la route de Lessy** pour pallier le manque de places dans l'existant tout en garantissant une intégration paysagère de qualité du nouvel équipement.



## 2.4 CONSERVER LES ÉQUIPEMENTS COMMUNAUX DONT LES ÉCOLES

*De nombreux équipements existent sur la commune et profitent quotidiennement à la qualité du cadre de vie des habitants. Ceux du secteur éducatif et de la petite enfance recouvrent une importance particulière pour les jeunes ménages.*

La **pérennité des équipements sportifs et culturels** est assurée pour maintenir l'attractivité communale et favoriser le lien social. La collectivité souhaite également maintenir son offre scolaire et péri-scolaire pour conserver une pyramide des âges équilibrée entre les différentes tranches d'âges.

## 2.5 MAINTENIR ET FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE DE PROXIMITÉ

*Scy-Chazelles concentre de nombreux services et commerces, notamment au niveau de la Voie de la Liberté. Ils bénéficient aux habitants de la ville mais également aux populations des communes avoisinantes et de passage.*

Le **maintien des commerces et services** est inscrit dans le projet communal car il **contribue à la qualité du cadre de vie des habitants** et permet de limiter les besoins de déplacements quotidiens. **L'implantation de nouveaux services et commerces est encouragée**, en particulier à Scy-Haut où l'offre est quasi absente malgré l'existence d'une fréquentation touristique



### 3. ORIENTATION 3 : VALORISER LES PAYSAGES ET LE MONT SAINT-QUENTIN



*L'objectif communal à travers cette orientation est de préserver la diversité des milieux naturels, dont le Mont Saint-Quentin, butte témoin des côtes de Moselle bien connue de la population de l'agglomération messine.*

#### 3.1 PÉRENNISER LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES SUPRA-COMMUNALES

*La ville est concernée par de grandes continuités écologiques : les côtes de Moselle dont ses milieux thermophiles et la Moselle..*

Ces **milieux naturels emblématiques** participent aux continuités écologiques à **l'échelle supra-communale et doivent être** préservés. Le maintien de leur **richesse et leur diversité biologique** est une priorité. Ces deux entités correspondent à une **continuité terrestre** (milieux forestiers) à l'Ouest et à une **continuité aquatique** et terrestre à l'Est (rivière et sa végétation rivulaire).

#### 3.2 VALORISER, SÉCURISER ET AMÉNAGER LE MONT SAINT-QUENTIN

*Le Mont Saint-Quentin est l'un des principaux éléments physiques du ban communal. Son plan de gestion est confié à la Métropole messine.*

Le projet communal est **d'accompagner la Métropole** et les autres communes des coteaux dans la mise en œuvre des différentes actions du plan de gestion pour valoriser, sécuriser et aménager le Mont Saint-Quentin et ses abords. Ce site constitue un important poumon vert en plein cœur de l'agglomération valorisable pour des usages de loisirs sportifs.

#### 3.3 CONSERVER DES ESPACES VERTS DANS L'ENVELOPPE URBAINE

*L'urbanisation progressive et la topographie de la commune ont permis la conservation de plusieurs espaces naturels en milieu urbain. Ils contribuent à la qualité de vie des habitants en permettant aux tissus urbains de comporter des espaces de respiration bénéfiques également à la petite faune et à la flore.*

Le **parc de l'Archyre** à Scy-Bas, les jardins derrière la place de l'**Esplanade** et **les secteurs des Noques et Jeanne d'Arc** à Scy-Haut et plusieurs espaces de Chazelles correspondent à **des espaces verts situés à l'intérieur de l'enveloppe urbaine**. Ils forment une trame verte à l'échelle communale.

#### 3.4 PRÉSERVER LES PAYSAGES EMBLÉMATIQUES

*La topographie de Scy-Chazelles offre une qualité paysagère indéniable sur la commune, vers et depuis les grands éléments paysagers qui la composent.*

Le maintien de ces qualités paysagères et des différents cônes de vue recensés sur la commune est essentiel pour le cadre de vie des habitants et complète la conservation des espaces verts dans l'enveloppe urbaine.



### 3.5 AFFIRMER LES QUALITÉS NATURELLES ET AGRICOLES DES COTEAUX

*Les coteaux de la commune présentent des conditions favorables à l'agriculture, la viticulture et au développement de vergers. Le relief de coteau est caractérisé par des qualités naturelles indéniables avec 50 hectares classés en AOC et des paysages panoramiques de grande qualité sur l'agglomération messine.*

**Le caractère naturel et paysager des coteaux est préservé de toute urbanisation.** Les possibilités d'usages agricoles des coteaux et les activités existantes sont maintenues. Les nouvelles activités agricoles de type vergers et vignes sont favorisées conformément aux objectifs du périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains. Le PLU s'attache à respecter son programme d'actions et à préserver les différents espaces identifiés.

### 3.6 MAINTENIR LE PATRIMOINE BÂTI REMARQUABLE

*La commune est riche en éléments patrimoniaux dont l'église de Chazelles classée aux monuments historiques et l'église Saint-Rémy inscrite à l'Inventaire supplémentaire des monuments historiques. La Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) englobe l'intégralité de Scy-Haut, de Chazelles, et de la zone d'activité. D'autres éléments intéressants existent à Scy-Bas.*

**Les édifices caractéristiques du patrimoine communal sont protégés au titre de la ZPPAUP** et les **éléments patrimoniaux répertoriés à Scy-Bas sont protégés** au titre du Code de l'Urbanisme.

### 3.7 TENIR COMPTE DES RISQUES NATURELS

*La commune est soumise aux risques de mouvements de terrain et d'inondation. Elle est couverte par un Plan de Prévention des Risques naturels qui impose des prescriptions afin de limiter les risques.*

**Le respect des prescriptions du PPR pour les nouvelles opérations est garanti.** La préservation des zones d'expansion de crue et la conformité aux nouvelles réglementations concernant les eaux pluviales sont aussi respectées.

### 3.8 PROTÉGER LA VALLÉE AGRICOLE ET INONDABLE DE LA MOSELLE

*Le secteur Sud de la commune est caractérisé par de grands champs agricoles ouverts et inondables. Ce sont les seuls qui existent sur le ban communal. Les autres secteurs agricoles relèvent d'un caractère viticole sur les coteaux.*

**Ce secteur singulier sur la commune est maintenu et ses caractères agricoles et naturels seront conservés.** Ces champs font partie du champ d'expansion naturel des crues de la Moselle.

### 3.9 ENCOURAGER LA RESTAURATION ET LA RENATURATION DE LA MOSELLE ET DE L'ÉTANG

*La Moselle et son bras mort, le ruisseau de l'Archyre et l'étang proche du port de plaisance sont des éléments constitutifs des continuités écologiques aquatiques identifiées dans le SCoTAM.*

Les actions en faveur de la **restauration et de la renaturation de la Moselle** et des milieux associés sont encouragées dans la continuité des actions déjà réalisées sur le cours d'eau de l'Archyre. **Les continuités écologiques aquatiques sont protégées** par le PLU.



## 4. ORIENTATION 4 : FAVORISER LES DEPLACEMENTS ET LE TOURISME DE LOISIR



**L'objectif communal à travers cette orientation est de maintenir l'activité touristique présente sur la commune par l'amélioration d'équipements et d'activités. Contribuant à une bonne visibilité, les déplacements sur la commune seront conforter pour la sécurité de tous les usagers et plus particulièrement celle des modes doux.**

### 4.1 REQUALIFIER LA TRAVERSÉE DE SCY-BAS ET TENIR COMPTE DU BRUIT

*La Voie de la liberté qui relie Longeville-lès-Metz et Moulins-lès-Metz est un axe de circulation très fréquenté en rive gauche de la Moselle. Support d'un trafic routier intense cette axe structurant bénéficie également d'une bonne desserte par les transports en commun.*

Un **réaménagement de la traversée** de Scy-Bas est souhaité par la collectivité pour apporter **plus de confort et de sécurité** aux différentes catégories d'usagers : piétons, cyclistes et automobilistes. Il s'agit **d'améliorer la multimodalité des transports** au niveau de cet axe structurant en rive gauche de la Moselle.

### 4.2 AMÉLIORER LE STATIONNEMENT PUBLIC À SCY-HAUT ET SCY-BAS

*Le stationnement à Scy-Haut est un enjeu important. Avec ses équipements et ses ruelles étroites en sens unique, le stationnement ne peut se faire que sur des parkings dédiés, souvent complets.*

La **création d'un parking-belvédère** et **l'agrandissement d'un parking existant** sont intégrés dans le projet communal pour pallier le manque de stationnement dans le cœur de bourg ancien de Scy-Haut. Un nouveau parking est également projeté **Voie de la Liberté**.

### 4.3 DÉVELOPPER DES LIAISONS DOUCES ET SECURISÉES

*Les liaison douce entre le Nord (Scy-Haut, la mairie et les équipements) et le Sud du village (Scy-Bas, la zone d'activités, les commerces et services) sont difficiles.*

Une liaison douce reliant Scy-Haut et la zone d'activités, passant par le parc de l'Archyre sera développée afin de permettre un meilleur lien entre les deux secteurs du village et les quartiers environnants. De même, le musée sera reliée à Scy-Bas par la création d'un cheminement piéton.

**Ces liaisons améliorent le trajet quotidien et développe le trajet de loisir déjà existant sur la commune.**

### 4.4 CRÉER UNE AIRE D'ACCUEIL DE CAMPING-CAR ET UNE AIRE DE JEUX

*Commune touristique de l'agglomération messine, Scy-Chazelles bénéficie de plusieurs parkings voitures, d'une aire de stationnement pour les cars mais ne propose pas d'aire d'accueil de camping-car.*

**Une aire de camping-car est créée** à proximité de la zone d'activités. Elle permet **un accueil touristique plus important** et spécifique à proximité immédiate de la véloroute Charles le Téméraire.



#### 4.5 ÉTENDRE LE PORT DE PLAISANCE ET AMÉLIORER LES AMÉNAGEMENTS

*À Scy-Chazelles, on retrouve le port de plaisance Robert Schuman qui se situe au sud de la commune, dont une partie se trouve sur la commune de Moulins-lès-Metz. Le port dispose d'une centaine de places et le Yachting Club de Metz est situé sur la commune.*

Une **extension du port est programmée** même si le secteur se situe sur la commune voisine de Moulins-lès-Metz, le projet influera sur la commune de Scy-Chazelles. Des améliorations de l'aménagement des abords du port sont prévues, dont une **aire de pique-nique** à l'extrémité est du port de plaisance.

#### 4.6 MAINTENIR LES SENTIERS DE RANDONNÉES ET DE CHEMINEMENTS DOUX

*De Scy-Chazelles, l'espace naturel classé du Mont Saint-Quentin est accessible par un riche réseau de cheminements doux et de sentiers qui bénéficie à toute la commune et aux communes voisines. Ces sentiers participent à l'attrait touristique de la commune et, plus globalement, du territoire messin.*

Les **principaux cheminements doux et les sentiers identifiés sont maintenus** pour encourager les déplacements doux à vocation de loisir. Ils permettent à tous d'apprécier les qualités naturelles, paysagères et architecturales des côtes de Moselle.

#### 4.7 FAVORISER LES CRÉATIONS D'HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES

*Bien que la commune jouisse d'une certaine renommée touristique, on ne recense que 19 logements secondaires, un gîte et une chambre d'hôte sur la commune.*

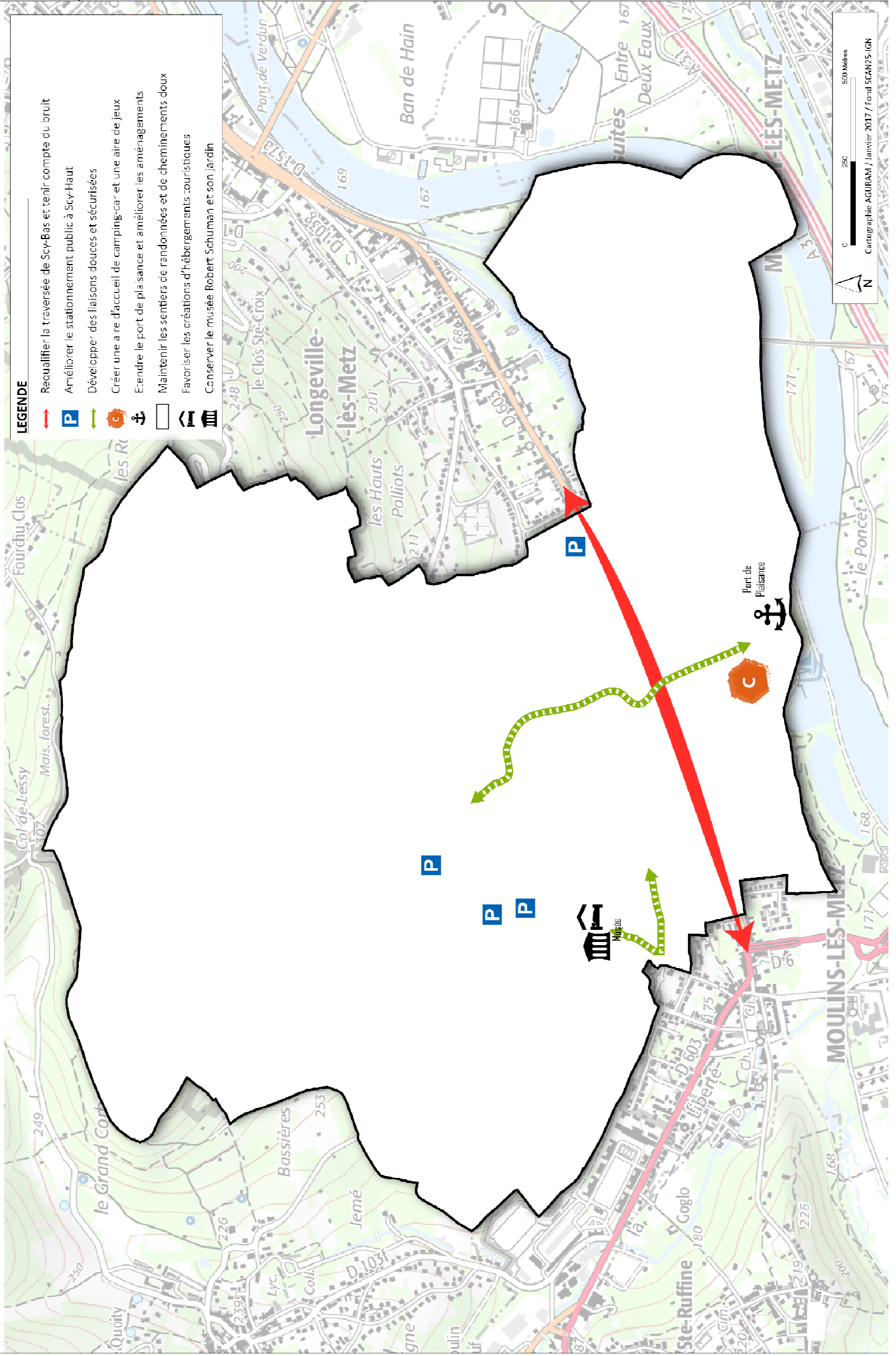
**Pour conforter le caractère touristique de la commune**, l'ancienne Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) située à Chazelles constitue un site privilégié pour la **création d'un hébergement touristique**. Ce lieu est particulièrement propice à ce type de logements puisqu'il est situé à proximité immédiate du musée Robert Schuman. **Le développement d'une offre d'hébergement touristique à l'intérieur des tissus urbains anciens est encouragé.**

#### 4.8 CONSERVER LE MUSÉE ROBERT SCHUMAN ET SON JARDIN

*La maison de Robert Schuman, père fondateur de l'Europe et habitant de Scy-Chazelles, a été transformée en musée classé au patrimoine culturel européen. Il héberge aujourd'hui le Centre européen Robert Schuman et retrace la construction de l'Europe. Derrière la maison, se trouve un parc paysager comprenant de nombreuses plantes.*

**Patrimoine culturel et élément touristique important** de l'agglomération messine, **la Maison Robert Schuman et son parc doivent être conservés et valorisés** notamment dans le cadre de leur fréquentation touristique.

**PLU** COMMUNE DE SCY-CHAZELLES / PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES  
**ORIENTATION N°4 : FAVORISER LES DEPLACEMENTS ET LE TOURISME DE LOISIR**





---

## **5. CARTE DE SYNTHÈSE DU PADD**

---

